

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 19 juin 2023 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présente :

M^{me} Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Désignation de M^{me} Monique Picard à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim
6. Affectation de M^{me} Monique Picard au poste de directrice du Service du greffe
7. Requête auprès des instances gouvernementales - PAFMAN - Bonification du processus de réhabilitation des barrages municipaux
8. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 501 - District 1
9. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 4 935 064 - District 5
10. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 845 - District 1
11. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 4 747 464 - District 4
12. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 5 110 388 - District 3
13. Autorisation M^{me} Monique Picard - Mandat Alliance Ressources Humaines (ARH) - Firme de recrutement
14. Embauche - M^{me} Nathalie Toddy - Préventionniste incendie - Service incendie et sécurité publique
15. Embauche (à entériner) - M^{me} Charlie Doyle-Véronneau - Agente de bureau remplaçante (congé de maternité) - Service urbanisme et environnement
16. Embauche - M^{me} Julie Boucher - Employée à l'essai - Agente de bureau - Service des finances
17. Embauche de deux patrouilleurs - Service urbanisme et environnement
18. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - École Saint-Théodore-de-Chertsey
19. Achat de verres réutilisables et d'un lave-vaisselle portatif - Spectacles Belle Église - Service des loisirs et de la culture
20. Achat de canons portatifs - L'Arsenal (CMP Mayer) - Service incendie et sécurité publique (abrogation de la résolution 2023-162)
21. Achat de trousse de premiers soins - Cardio Choc - Service incendie et sécurité publique
22. Octroi de contrat - CIMI inc. - Réparation de la chargeuse Hyundai (année 2006)
23. Octroi de contrat - Carrosserie Martin Vincent - Réparation véhicule Ford Escape 2012 - Service urbanisme et environnement
24. Octroi de contrat (à entériner) - CIMA+ - Étude de faisabilité pour transformation de l'ouvrage temporaire de protection du barrage du lac Beaulne en ouvrage permanent
25. Octroi de contrat - NVira Environnement inc. - Étude géotechnique sur les barrages au lac Jaune - X0004269, X0007398 et X0007399

26. Octroi de contrat - Labrecque Langlois inc. - Détection de fuites sur le réseau d'eau potable de la Municipalité
27. Octroi de contrat - Multi-Maître Électrique inc. - Appel d'offres G23-025 - Services d'électriciens - Service des travaux publics **(RETRAIT)**
28. Formation FQM - « Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH » - Autorisation de paiement
29. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Monco Construction AP23-004 - Travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes
30. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Parallèle 54 Expert Conseil - AP23-003 - Services professionnels - Remplacement ponceau avenue Burton
31. Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme
32. Période de questions - Dérogations mineures
33. Demande de dérogation mineure - 2570, croissant du Neuvième - Lot 5 110 730 - District 4
34. Demande de P.I.I.A. - Secteur du lac Clermoustier - Lot 6 385 831 - District 4
35. Période de questions - Demandes d'usage conditionnel
36. Demande d'usage conditionnel - 571, rue des Arbrisseaux - Lot 5 183 846 District 5
37. Demande d'usage conditionnel - 59, chemin L.-Tremblay - Lot 4 935 655 - District 5
38. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 552-2019 relatif aux nuisances afin d'ajouter le chapitre résidence locative et d'autres dispositions d'uniformisation
39. Projet de règlement modifiant le règlement 552-2019 relatif aux nuisances afin d'ajouter le chapitre résidence locative et d'autres dispositions d'uniformisation
40. Dépôt du Rapport 2022 sur la gestion contractuelle
41. Dépôt du Rapport sur les mesures d'urgence - Avril et mai 2023
42. Dépôt du Rapport sur le portrait des unités de gestion écologique **(RETRAIT)**
43. Dépôt du Rapport du programme d'inspection des bandes de protection riveraine et installations sanitaires - Été 2022 - 7e lac, lac Lafond, lac Robert, lac Monahan
44. Adoption des comptes fournisseurs
45. Dépôt de l'état des activités financières
46. La mairesse vous informe
47. Période de questions
48. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2023-269

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à la majorité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par le retrait des points numéros 27 et 42.

Le conseiller M. Jonathan Théorêt vote contre cette proposition.

- 2023-270
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du 17 avril et du 15 mai 2023, de l'ouverture de soumissions du 2 mai 2023 et des séances extraordinaires du 26 avril, 1^{er}, 2, 5 et 10 mai 2023, tels que rédigés.
- 2023-271
5. Désignation de M^{me} Monique Picard à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim
- CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale et greffière-trésorière;
- CONSIDÉRANT l'article 210 du Code municipal du Québec.
- POUR CES MOTIFS,
- il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à la majorité des conseillers présents :
- QUE M^{me} Monique Picard soit désignée à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim à compter du 20 juin 2023, et ce, jusqu'à ce que la vacance du poste soit comblée;
- QUE la rémunération de M^{me} Picard soit établie aux conditions actuellement en vigueur pour le poste de directrice générale et greffière-trésorière.
- La conseillère M^{me} Valérie Léveillé vote contre cette proposition.
- 2023-272
6. Affectation de M^{me} Monique Picard au poste de directrice du Service du greffe
- CONSIDÉRANT la vacance au poste de direction du Service du greffe.
- POUR CE MOTIF,
- il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M^{me} Monique Picard soit désignée à titre de directrice du Service du greffe, à compter du 20 juin 2023, conformément aux conditions établies à son contrat.
7. Requête auprès des instances gouvernementales - PAFMAN - Bonification du processus de réhabilitation des barrages municipaux
- CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques s'accélèrent, que les événements météo extrêmes se multiplient et que selon les experts, il y aura davantage de fortes précipitations, puisque l'air plus chaud pourra emmagasiner une plus grande quantité d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey compte 58 barrages de diverses contenances, dont 15 appartiennent à la Municipalité et que tous ont atteint un stade de détérioration avancé et nécessitent des réparations urgentes, qui totaliseront plusieurs millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey se trouve par conséquent dans une situation unique qui la désavantage en ce qui concerne certaines dispositions des programmes d'aide tels le PAFMAN.

POUR CES MOTIFS,

2023-273

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'à la lumière de l'analyse du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) et comme suite aux résolutions de la Fédération québécoise des municipalités, lors de son AGA 2019 (2019-09-26/13 et 2019-09-26/22) et de son AGA 2022 (2022-09-24/15), le conseil municipal de Chertsey demande au gouvernement de revoir en profondeur certaines particularités du PAFMAN, afin de mieux répondre aux besoins des communautés et des citoyens. Les modifications demandées aux normes du PAFMAN sont comme suit :

- Rendre les études et travaux sur les barrages privés admissibles et revoir les dispositions législatives afin de permettre aux municipalités de financer les travaux, sans pour autant devoir devenir propriétaire (envisager la mécanique de règlement d'emprunt et de taxe sans que les fins municipales ne soient requises);
- Financer les études pour établir des mesures temporaires;
- Établir une relation entre le financement de l'étude et la réalisation des travaux dans le cadre de l'appréciation des demandes (plus de prévisibilité pour les municipalités et les citoyens);
- Augmenter les montants maximums admissibles (volets 1 et 2);
- Clarifier les travaux admissibles dans le cadre du volet 2 afin de permettre des travaux d'entretien majeurs sans référer à l'incidence structurale;
- Éclaircir les paramètres d'analyse des demandes et intégrer des critères d'évaluation du programme PAFMAN qui tiennent compte de l'importance de l'ouvrage pour la communauté (social et environnemental);
- Assurer une cohésion entre les ministères lors des analyses et commentaires sur les études et travaux à exécuter, afin que le processus soit plus standardisé et ainsi éviter les négociations à la pièce;
- Modifier les règles du PAFMAN pour que la somme de subvention à recevoir nous soit confirmée avant le début des travaux et non pas lorsque les travaux de réhabilitation sont terminés;
- Fournir un arbre décisionnel pour soutenir les municipalités dans la prise de décisions lors de tels travaux;
- Fournir une expertise afin d'aider et accompagner les propriétaires privés dans la gestion des ouvrages de retenue.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au cabinet du premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi qu'au cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charette.

8. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 501 - District 1

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée à la Municipalité de Chertsey par M. Stéphane Descôteaux et M^{me} Ginette Guinard en date du 19 mai 2023, concernant un terrain constitué du lot 3 660 501 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation est de 1 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2023-274

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat pour le lot 3 660 501 aux conditions qui y sont inscrites, au prix de 1 700 \$ (plus taxes si applicables) et d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

9. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 4 935 064 - District 5

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée à la Municipalité de Chertsey par M. Christophe Poncet en date du 29 mai 2023, concernant un terrain constitué du lot 4 935 064 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation est de 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2023-275

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillée, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat pour le lot 4 935 064 aux conditions qui y sont inscrites, au prix de 700 \$ (plus taxes si applicables) et d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

10. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 660 845 - District 1

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée à la Municipalité de Chertsey par M. Michel Lapierre en date du 19 mai 2023, concernant un terrain constitué du lot 3 660 845 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation est de 1 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2023-276

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat pour le lot 3 660 845 aux conditions qui y sont inscrites, au prix de 1 800 \$ (plus taxes si applicables) et d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

11. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 4 747 464 - District 4

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée à la Municipalité de Chertsey par M. Richard Claveau et M^{me} Suzanne Gravel en date du 17 mai 2023, concernant un terrain constitué du lot 4 747 464 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation est de 3 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2023-277

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat pour le lot 4 747 464 aux conditions qui y sont inscrites, au prix de 3 400 \$ (plus taxes si applicables) et d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

12. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 5 110 388 - District 3

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée à la Municipalité de Chertsey par M^{me} Melisa Péladeau et M. Ghislain Schmidt en date du 31 mai 2023, concernant un terrain constitué du lot 5 110 388 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation est de 5 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

- 2023-278 il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat pour le lot 5 110 388 aux conditions qui y sont inscrites, au prix de 5 500 \$ (plus taxes si applicables) et d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.
13. Autorisation M^{me} Monique Picard - Mandat Alliance Ressources Humaines (ARH) - Firme de recrutement
- 2023-279 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice-générale et greffière trésorière à mandater la firme Alliance Ressources Humaines pour procéder au recrutement d'un candidat au poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère). La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
14. Embauche - M^{me} Nathalie Toddy - Préventionniste incendie - Service incendie et sécurité publique
- 2023-280 Il est proposé par M^{me} Valérie Léveill , appuy  par M. Richard H tu et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents que suite   la recommandation du directeur du Service incendie et s curit  publique, la Municipalit  proc de   l'embauche de M^{me} Nathalie Toddy   titre d'employ e   temps partiel, au poste de pr ventionniste du Service incendie et s curit  publique. La date d'entr e en fonction est fix e au 20 juin 2023. Une p riode d'essai de six mois est applicable. La mairesse et la directrice g n rale et greffiere-tr sori re sont autoris es   signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalit .
15. Embauche (  ent riner) - M^{me} Charlie Doyle-V ronneau - Agente de bureau rempla ante (cong  de maternit ) - Service urbanisme et environnement
- 2023-281 Il est propos  par M. Jonathan Th or t, appuy  par M^{me} Val rie L veill  et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents d'ent riner l'embauche de M^{me} Charlie Doyle-V ronneau au poste d'agente de bureau pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut d'employ e rempla ante, sujet aux dispositions pr vues   l'article 4.03 de la convention collective en vigueur. La date d'entr e en fonction comme employ e rempla ante est le 5 juin 2023.
16. Embauche - M^{me} Julie Boucher - Employ e   l'essai - Agente de bureau - Service des finances
- 2023-282 Il est propos  par M^{me} Annie Bastien, appuy  par M. Richard H tu et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents que la Municipalit  proc de   l'embauche de M^{me} Julie Boucher, au poste d'agente de bureau pour le Service des finances, avec le statut d'employ e   l'essai, sujet aux dispositions de l'article 4.02 de la convention collective de travail en vigueur. Au terme de la p riode d'essai de 90 jours, celle-ci obtiendra, le cas  ch ant, le statut d'employ e r guli re, sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective en vigueur. La date d'entr e en fonction est le 26 juin 2023.

- 2023-283
17. Embauche de deux patrouilleurs - Service urbanisme et environnement
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théorét et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'embauche de M. Vladimir Victor et de M^{me} Marie-Lou Therrien, à titre de patrouilleurs municipaux pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut d'employés à l'essai, sujet aux dispositions de l'article 4.02 de la convention collective de travail en vigueur. Au terme de la période d'essai de 90 jours, ceux-ci obtiendront, le cas échéant, le statut d'employés réguliers, sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction de M. Victor est le 24 juin 2023 et celle de M^{me} Therrien est le 10 juillet 2023.
- 2023-284
18. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - École Saint-Théodore-de-Chertsey
- CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;
- CONSIDÉRANT la requête déposée par le comité environnement de l'école Saint-Théodore-de-Chertsey.
- POUR CES MOTIFS,
- il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'achat de six (6) stations de tri à trois voies pour l'école Saint-Théodore-de-Chertsey, au coût de 195 \$ l'unité avant taxes, pour un total de 1 170 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».
- 2023-285
19. Achat de verres réutilisables et d'un lave-vaisselle portatif - Spectacles Belle Église - Service des loisirs et de la culture
- Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de verres réutilisables du fournisseur Gagnon Lévesque, au coût de 1 563 \$ (plus taxes si applicables) et d'un lave-vaisselle portatif du fournisseur J.C. Perreault, au coût de 899 \$ (plus taxes si applicables), pour un montant total de 2 462 \$ (plus taxes si applicables) et frais d'installation, le cas échéant. Ces articles serviront lors des représentations de spectacles à la Belle Église.
- Cette somme sera disponible au fonds général suite à l'appropriation de la somme de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.
20. Achat de canons portatifs - L'Arsenal (CMP Mayer) - Service incendie et sécurité publique (abrogation de la résolution 2023-162)
- CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution 2023-162, il n'a pas été possible de prendre livraison des items.

POUR CE MOTIF,

2023-286

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité abroge la résolution 2023-162 adoptée à la séance ordinaire du 17 avril 2023 et procède à l'achat de deux canons portatifs pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur L'Arsenal (CMP Mayer inc.), au coût unitaire de 3 010 \$ chacun pour un total de 6 020 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

21. Achat de trousse de premiers soins - Cardio Choc - Service incendie et sécurité publique

2023-287

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'achat d'une quantité de quinze (15) trousse de premiers soins pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur Cardio Choc, plus bas soumissionnaire, au coût unitaire de 124,95 \$, pour un montant total de 1 874,25 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

22. Octroi de contrat - CIMI inc. - Réparation de la chargeuse Hyundai (année 2006)

CONSIDÉRANT la demande de prix G23-033.

POUR CE MOTIF,

2023-288

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie CIMI inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder aux travaux de réparation du pivot central de la chargeuse Hyundai 2006, au coût de 12 081,59 \$ (plus taxes si applicables), tel que décrit à la proposition en date du 11 mai 2023.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

23. Octroi de contrat - Carrosserie Martin Vincent - Réparation véhicule Ford Escape 2012 - Service urbanisme et environnement

2023-289

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie Carrosserie Martin Vincent, seul soumissionnaire, le contrat pour procéder aux travaux de réparation du véhicule Ford Escape 2012 du Service de l'urbanisme, au coût de 2 900 \$ (plus taxes si applicables), tel que décrit à la proposition en date du 20 mars 2023.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

- 2023-290
24. Octroi de contrat (à entériner) - CIMA+ - Étude de faisabilité pour transformation de l'ouvrage temporaire de protection du barrage du lac Beaulne en ouvrage permanent
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à la majorité des conseillers présents d'entériner l'octroi du contrat de services professionnels à la firme CIMA+, afin de procéder à une étude de faisabilité pour la transformation de l'ouvrage temporaire de protection du barrage du lac Beaulne en ouvrage permanent, au coût forfaitaire de 14 000 \$ (plus taxes si applicables), plus une banque d'heures de traitement des commentaires et de révision, si nécessaire, de 1 200 \$ (8 heures à 150 \$/h), tel que décrit à la proposition en date du 4 mai 2023.
- Cette dépense est autorisée en vertu du Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux.
- Les conseillers M. Jean-Guy Thibault et M^{me} Valérie Léveillé votent contre cette proposition.
- 2023-291
25. Octroi de contrat - NVira Environnement inc. - Étude géotechnique sur les barrages au lac Jaune - X0004269, X0007398 et X0007399
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la firme NVira Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder à une étude géotechnique sur les barrages au lac Jaune X0004269, X0007398 et X0007399, au coût de 31 250 \$ (plus taxes si applicables), tel que décrit à la proposition en date du 12 avril 2023.
- Cette dépense est autorisée en vertu du Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux.
- 2023-292
26. Octroi de contrat - Labrecque Langlois inc. - Détection de fuites sur le réseau d'eau potable de la Municipalité
- CONSIDÉRANT la demande de prix G23-032.
- POUR CE MOTIF,
- il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), seul soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder à une recherche de fuites possibles dans le réseau d'eau potable de la Municipalité, avec production d'un rapport d'inspection, au coût de 4 500 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
27. Octroi de contrat - Multi-Maître Électrique inc. - Appel d'offres G23-025 - Services d'électriciens - Service des travaux publics (RETRAIT)
- Ce point est retiré de l'ordre du jour.

28. Formation FQM - « Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH » - Autorisation de paiement
- 2023-293 Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la Fédération québécoise des municipalités, d'un montant de 1 500 \$ (plus taxes si applicables, frais du formateur et matériel didactique), pour une formation en présentiel intitulée « Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH », selon les termes et conditions décrits au devis du 13 juin 2023.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- Le conseiller M. Sylvain Lévesque vote contre cette proposition.
29. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Monco Construction AP23-004 - Travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes
- 2023-294 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la compagnie Monco Construction, d'un montant de 6 282,69 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes, dans le cadre de l'appel d'offres public AP23-004.
30. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Parallèle 54 Expert Conseil - AP23-003 - Services professionnels - Remplacement ponceau avenue Burton
- 2023-295 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 4 599 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec les travaux de remplacement d'un ponceau sur l'avenue Burton, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2023-003.
31. Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme
- 2023-296 Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil procède à la nomination de M. Marc Gingras à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de deux (2) ans.
32. Période de questions - Dérogations mineures
33. Demande de dérogation mineure - 2570, croissant du Neuvième - Lot 5 110 730 - District 4
- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 2570, croissant du Neuvième (lot 5 110 730), concernant la possibilité de permettre une marge latérale de 3,21 mètres plutôt que 4,5 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est réalisée en bonne foi et en amont du projet d'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU' il y a présence d'un affleurement rocheux important en cour latérale gauche du bâtiment principal.

POUR CES MOTIFS,

2023-297

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le 2570, croissant du Neuvième (lot 5 110 730), concernant la possibilité de permettre une marge latérale (vers le lot 5 110 731) de trois virgule vingt-et-un (3,21) mètres plutôt que quatre virgule cinq (4,5) mètres.

34. Demande de P.I.I.A. - Secteur du lac Clermoustier - Lot 6 385 831 - District 4

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le lot 6 385 831 situé sur le chemin du Lac-Clermoustier, concernant la possibilité de permettre la construction d'un bâtiment principal de type résidentiel dans le secteur de P.I.I.A. du lac Clermoustier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'excavation sont prévus à proximité du lac Clermoustier;

CONSIDÉRANT QU' il y a absence d'informations quant à l'installation d'une enseigne;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des critères d'évaluation a été respectée.

POUR CES MOTIFS,

2023-298

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la présente demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (secteur du lac Clermoustier), pour lot 6 385 831 situé sur le chemin du Lac-Clermoustier, **CONDITIONNEL** à ce qu'une barrière à sédiments avec membrane géotextile et un bassin de sédimentation, ou tout autre moyen de mitigation jugé adéquat, soient exigés lors de la construction du bâtiment principal et que les critères concernant l'enseigne soient consolidés au sein du permis pour la construction du bâtiment principal.

35. Période de questions - Demandes d'usage conditionnel

36. Demande d'usage conditionnel - 571, rue des Arbrisseaux - Lot 5 183 846 District 5

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 571, rue des Arbrisseaux (lot 5 183 846), concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU'	il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;
CONSIDÉRANT	l'état des galeries extérieures et que l'usage conditionnel doit avoir pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;
CONSIDÉRANT QUE	le terrain doit être exempt de toute nuisance, et ce, conformément au règlement de nuisances en vigueur;
CONSIDÉRANT QUE	l'aménagement d'un écran végétal ou d'un écran par treillis, ayant pour but de limiter les nuisances, est requis lorsqu'il y a présence de spa;
CONSIDÉRANT QU'	il y a divers manques et ambiguïtés dans le contrat de location et que des modifications doivent être apportées à ce dernier;
CONSIDÉRANT QUE	la bande de protection riveraine doit être conforme au règlement de zonage 619-2021 et ses amendements en vigueur;
CONSIDÉRANT	la faible distance de l'usage conditionnel sollicité et le milieu résidentiel environnant;
CONSIDÉRANT QU'	une zone tampon constituée d'éléments naturels denses d'environ cinq (5) mètres de profondeur n'est pas aménagée sur le lot, afin de permettre d'isoler visuellement le bâtiment et les aires d'utilisation;
CONSIDÉRANT QUE	l'usage conditionnel sollicité pourrait compromettre la qualité de vie des citoyens de l'environnement immédiat et limitrophe;
CONSIDÉRANT QUE	les critères du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été majoritairement non respectés.

POUR CES MOTIFS,

2023-299

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **refuse** la demande d'usage conditionnel pour le 571, rue des Arbrisseaux (lot 5 183 846), concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme.

37. Demande d'usage conditionnel - 59, chemin L.-Tremblay - Lot 4 935 655 District 5

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 59, chemin L.-Tremblay (lot 4 935 655), concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;

- CONSIDÉRANT les divers manques et ambiguïtés dans le contrat de location;
- CONSIDÉRANT QUE l'usage conditionnel doit avoir pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;
- CONSIDÉRANT l'état et la qualité des matériaux du bâtiment principal;
- CONSIDÉRANT le rapport obtenu concernant l'état de l'installation sanitaire;
- CONSIDÉRANT QUE les espaces d'agrément extérieurs doivent être localisés de façon à minimiser les nuisances;
- CONSIDÉRANT QUE le terrain doit être exempt de toute nuisance, et ce, conformément au règlement de nuisance en vigueur;
- CONSIDÉRANT QUE les critères du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été majoritairement non respectés.

POUR CES MOTIFS,

2023-300

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **sursoit** à la demande d'usage conditionnel pour le 59, chemin L.-Tremblay (lot 4 935 655), concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme, afin d'obtenir des informations supplémentaires.

38. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 552-2019 relatif aux nuisances afin d'ajouter le chapitre résidence locative et d'autres dispositions d'uniformisation

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jonathan Théorêt à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement 552-2019 relatif aux nuisances afin d'ajouter le chapitre résidence locative et d'autres dispositions d'uniformisation.

39. Projet de règlement modifiant le règlement 552-2019 relatif aux nuisances afin d'ajouter le chapitre résidence locative et d'autres dispositions d'uniformisation

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut adopter des règlements dans le but de régir les nuisances;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire de modifier les dispositions dans le règlement relatif aux nuisances 552-2019 afin de légiférer les activités locatives;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une patrouille municipale viendra encadrer la pratique locative sur le territoire et assurer un environnement sain où il fait bon vivre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement est nécessaire afin de faciliter l'exercice des fonctions de la patrouille municipale et d'y intégrer une section sur les dispositions réglementaires prévues à l'égard des résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 juin 2023.

POUR CES MOTIFS,

2023-301

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement modifiant le règlement 552-2019 relatif aux nuisances afin d'ajouter le chapitre résidence locative et d'autres dispositions d'uniformisation. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

40. Dépôt du Rapport 2022 sur la gestion contractuelle

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal copie du Rapport 2022 sur la gestion contractuelle de la Municipalité.

41. Dépôt du Rapport sur les mesures d'urgence - Avril et mai 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal copie du Rapport sur les mesures d'urgence suite aux inondations des mois d'avril et mai 2023.

42. Dépôt du Rapport sur le portrait des unités de gestion écologique (RETRAIT)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

43. Dépôt du Rapport du programme d'inspection des bandes de protection riveraine et installations sanitaires - Été 2022 - 7^e lac, lac Lafond, lac Robert, lac Monahan

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal copie du Rapport 2022 du programme d'inspection des bandes de protection riveraine et installations sanitaires pour le 7^e lac, lac Lafond, lac Robert et lac Monahan.

44. Adoption des comptes fournisseurs

2023-302

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de mai 2023 au montant de 2 235 899,19 \$, tels que déposés par la directrice générale et greffière-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 mai 2023, au montant de 1 711 136,99 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Directrice générale et greffière-trésorière

45. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 mai 2023.

46. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

47. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

48. Levée de la séance

2023-303

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 27.

Directrice générale et greffière-
trésorière

Mairesse